

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 2023-06-035

Modification des conditions de mise à disposition et des tarifs des salles de l'Espace Culturel Folard et de l'Espace Robert Dion

Rapporteur : Patrick DUVAL

<u>Date de Convocation</u> :	20 juin 2023	<u>Séance du 27 juin 2023</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	30 juin 2023	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE À Franck JOUSSELIN, Renée THOMAS À Jeanine FAVRE SECOND, Jade MORENAS À Huguette SAINT JEAN, Christèle PELISSIER À Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS, Raphaël GOTTSCHALK À Gilles GIAIMO,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Dans ses délibérations n°7 et n°8 du 13 novembre 2018, le conseil municipal a adopté une grille tarifaire relative à la location des salles de l'espace culturel Folard et de l'espace Robert Dion.

Ces grilles avaient pour objectif l'harmonisation des tarifs, et du fonctionnement, au regard des autres structures communales.

Après plusieurs années de fonctionnement, il convient de revoir les tarifs pour l'ensemble des usagers : associations, particuliers, organismes publics, entreprises, syndicats...

Ainsi, il est tout d'abord proposé la modification des tarifs pour les salles de l'espace culturel Folard en fonction de l'occupation des lieux, de la manière suivante :

NOUVEAUX TARIFS PROPOSES					
SALLES	Tarifs Horaire s	Demi- journée	Tarifs journée	Tarifs WE ou 2 jours	Jour Supplémentair e
Polyvalente (cuisine + parvis)	150 €	600 €	1 100 €	2 000 €	500 €
Expositions	/	/	50 €	100 €	50 €
Théâtre	/	/	50 €	100 €	50 €
Théodore CALAFATIS	30 €	/	/	/	/

La location de cet espace sera essentiellement réservée à la culture et à l'organisation de séminaires d'entreprises ou toutes manifestations s'y rapprochant.

Afin de satisfaire une demande la plus large possible, cette mise à disposition est proposée à :

- L'heure
- La ½ journée (n'excédant pas 4 heures)
- La journée
- Au week-end (ou deux jours)

Ces tarifs n'incluent pas les frais de nettoyage qui sont à la charge de l'occupant.

Le montant des cautions s'élève à 2 000€ pour la salle polyvalente et à 400€ pour l'ensemble des autres salles.

Dans cette même logique d'harmonisation, il est également proposé la modification des tarifs pour les salles de l'espace Robert Dion, de la manière suivante :

	Tarifs Actuels		Nouveaux Tarifs Proposés	
	Salle Polyvalente Philippe BOUVIER	Salle d'accueil	Salle Polyvalente Philippe BOUVIER	Salle d'accueil
Particuliers MORIEROIS	850 € journée 420 € demi-journée (4h00) 100 € de l'heure	200 € journée 30 € de l'heure	850 € journée 100 € de l'heure	200 € journée 30 € de l'heure
Particuliers NON MORIEROIS	1 600 € journée 750 € demi-journée (4h00) 150 € de l'heure	380 € journée 60 € de l'heure	1 700 € journée 150 € de l'heure	400 € journée 60 € de l'heure
Caution bâtiment	1 200 €	400 €	1 500 €	500 €

Ces tarifs destinés aux particuliers n'incluent pas les frais de nettoyage qui sont à la charge de l'occupant et sont fixés pour une journée dans un créneau horaire compris entre 9 heures le matin du jour de la location et 3 heures du matin à la restitution de la salle.

Pour les agences immobilières ou de gestion de syndic :

- Les salles pourront être mises à disposition à titre onéreux avec une tarification à l'heure Non-Moriérois, après réservation écrite en fonction des disponibilités et après étude des dossiers.

Pour le personnel communal :

- La mise à disposition est consentie à titre gracieux 1 fois par an après réservation écrite en fonction des disponibilités et étude des dossiers. Le nettoyage sera à la charge du demandeur.
- A partir de la 2^{ème} réservation, la personne devra s'acquitter du tarif en vigueur, en fonction de son lieu de résidence.

Conditions communes à l'espace culturel Folard et à l'espace Robert Dion

Pour les associations communales (siège social à Morières-lès-Avignon) :

- La mise à disposition des salles est consentie à titre gracieux, nettoyage à la charge de l'association après réservation écrite en fonction des disponibilités et après étude des dossiers.

Pour les associations extérieures à la commune (siège social hors de Morières-lès-Avignon) :

- Les salles polyvalentes de l'espace culturel Folard et de l'espace Robert Dion, ainsi que la salle d'accueil de l'espace Robert Dion, seront mises à disposition à titre onéreux avec une tarification de 30€ de l'heure, après réservation écrite, en fonction des disponibilités et après étude des dossiers.
- Pour les autres salles, les associations extérieures à la commune devront s'acquitter du tarif en vigueur.

Pour les services des différentes institutions et/ou organismes publics :

- La mise à disposition est consentie à titre gracieux, nettoyage à la charge de l'institution et/ou de l'organisme public après réservation écrite en fonction des disponibilités et après étude des dossiers.

Pour les entreprises et/ou les commerces Moriérois :

- Les salles polyvalentes de l'espace culturel Folard et de l'espace Robert Dion seront mises à disposition à titre onéreux avec une tarification préférentielle de 450€ pour la journée, après réservation écrite en fonction des disponibilités et après étude des dossiers.

Occupations ponctuelles n'excédant pas la journée :

- Les salles pourront être mises à disposition à titre gracieux aux associations caritatives extérieures, aux syndicats, ainsi qu'aux partis politiques, après réservation écrite, en fonction des disponibilités et après étude des dossiers.

Un règlement intérieur et une convention sont établis afin de fixer les modalités et conditions d'utilisation des salles et des tarifs pour les deux espaces.

Les cautions et les attestations d'assurance responsabilité civile devront être également fournies par le demandeur.

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

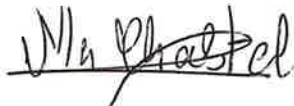
- **ADOPTE** la proposition de modification de ces tarifs
- **PRÉCISE** que ces modifications interviendront à compter du 1^{er} septembre 2023

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/06/2023
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2023
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

